Département du Tarn Arrondissement de CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VABRE

Séance du 08 février 2021

MAIRIE DE VABRE Tél: 05.63.74.40.60 Fax: 05.63.74.40.64

<u>Date de convocation</u>: L'an deux mille vingt-et-un et le huit février à 18 heures 00,

29/01/2021 Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en

session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS

Nombre de Conseillers en (Maire)

exercice: 15 Sont présents: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Agnès CHEMSSEDDOHA, Michel

PERALES, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Christophe MUR,

<u>Présents</u>: 12 Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD

Représentés :3 RIBOULET

<u>Votants</u>: 15 <u>Représentés</u>: Michel CALS par Françoise PONS, Laurence JULIEN par Aurore

VAREILLES, Bernard MOULIN-RIBERPREY par Marie WILTORD RIBOULET

Secrétaire de séance : Christophe MUR

Ordre du jour:

- Modification du tableau des charges transférées 2020

- Aménagement de la station de distribution de carburant Création d'un budget annexe
- Vote du budget annexe "station-service"
- Avance de trésorerie du budget général au budget annexe "station-service"
- Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant au marché aménagement d'une station de distribution de carburant
 - Demande de subventions
 - Tarif service à la personne
 - Tarif de mise à disposition d'un bureau au centre social
 - Proposition de convention entre la commune de Vabre et l'association maquis de Vabre
 - Proposition d'achat d'un bâtiment route du Sidobre
 - Questions et informations diverses

Mme le Maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour comme suit :

- La proposition d'achat d'un bâtiment route du Sidobre est remplacée par une proposition d'achat d'un ensemble immobilier rue Célina Marc et rue Gédeon.

Le conseil accepte cette modification.

Le compte rendu du conseil municipal du 11/12/2020 est approuvé à l'unanimité

N°DE 2021 001

Objet: Création d'un budget annexe "station-service"

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction M4,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- la création au 1^{er} janvier 2021 d'un budget annexe avec autonomie financière dont la nomenclature sera une M4 SPIC et qui sera dénommé budget annexe « station-service ». Ce budget sera soumis à la T.V.A

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

N°DE 2021 002

Objet: Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2020

Madame le Maire expose qu'il convient de délibérer sur l'approbation de la modification tableau d'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté pour l'année 2020.

Elle présente le tableau d'évaluation des charges transférées qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2020.
- APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

N°DE 2021 003

Objet: Station-Service - budget annexe 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe « Station-service » de la commune de Vabre

- Vu le projet de budget primitif annexe « station-service » de la Commune de Vabre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve, le budget primitif annexe « station-service » de la commune de Vabre arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipements » pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	120 000.00 €	120 000.00 €
Section d'investissement	382 400,00 €	382 400,00 €
TOTAL	502 400.00 €	502 400.00 €

Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	55 080.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 800.00
65	Autres charges de gestion courante	20.00
66	Charges financières	1 700.00
023	Virement à la section d'investissement	60 400.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	120 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	60 000,00
71 - 042	Production stockée	60 000.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	120 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes	2 000,00
23	Immobilisation en cours	320 400.00
35-040	Stock	60 000.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	382 400.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	256 500.00
16	Emprunts et dettes	65 500.00
021	Virement de la section d'exploitation	60 400.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	382 400.00

N°DE 2021 004

Objet: Avance de trésorerie du budget général au budget annexe "station-service"

- Vu le CGCT, notamment l'article L2121-29
- Vu les instructions budgétaires et comptables (M4 et M14)
- Vu la création du budget annexe « station-service »

Considérant que ce budget est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de l'exercice 2021 et avant même la perception de recette

Considérant que ces avances de trésorerie peuvent être versées en plusieurs fois, dans la limite des montants maximum délibérés.

Considérant que ces avances de trésorerie sont remboursables, en tout partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor public du budget annexe le permettront.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « station-service » d'un montant de 100 000 € maximum.

N°DE 2021 005

Objet: Station-service : autorisation donnée au maire pour signer un avenant au marché d'aménagement d'une station de distribution de carburant

Dans la délibération du 11/12/2020, il a été attribué le marché de travaux pour les 2 lots de l'aménagement d'une station de distribution de carburant.

Vu les montants des marchés signés avec les entreprises correspondantes Considérant la nécessite de réaliser les prestations supplémentaires suivantes :

Aménagement des espaces verts pour un montant de 17 691.00 € HT (plus-values)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

 Approuve l'avenant n°2 du lot n°1 Terrassement, voirie et réseaux divers pour un montant de 17 691.00 € HT soit 19% du montant du marché initial

N°DE 2021 006

Objet: Informatisation de la bibliothèque - médiathèque - Demande de subvention

Mme le Maire indique au conseil qu'il convient de demander à l'Etat dans le cadre de la DGD une demande de subvention concernant l'informatisation de la bibliothèque - médiathèque municipale.

Le projet s'élève à :

- Achat d'un logiciel ORPHEE (mise en place, formation ...) 2 525,00 € HT

Plan de financement

- Etat (DGD)- Autofinancement		1 262,50 1 262,50
	Total	2 525,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite une subvention d'un montant de 1 262,50 € auprès des services de l'Etat

N°DE 2021 007

Objet: Agrandissement de la capacité assise du Clausel - demande de subvention

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient des déposer des dossiers de demande de subvention concernant le projet d'agrandissement de la capacité d'accueil du Clausel.

Cet agrandissement consiste à :

- Ajout de 2 rangées de couvertine et contre-marche de pierre en granit du Sidobre flammé sur le haut de l'amphithéâtre,
- Passerelle en bois ente estrade et escalier pour délimiter l'entrée.

Le montant du projet s'élève à : 13 785,00 € HT

Plan de Financement

- Etat (DETR)	5 514,00 €
- Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	5 514,00 €
- Autofinancement	<u>2 757,00 €</u>
	13 785,00 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite une subvention d'un montant de 5 514,00 € auprès des services de l'Etat
- Sollicite une subvention d'un montant de 5 514,00 € auprès du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

N°DE 2021 008

Objet: Tarif Service à la personne

Suite à l'information du Conseil Départemental, il convient de modifier le tarif des prestations du service à la personne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le taux horaire des interventions à 21.10 € TTC
- Précise que les interventions concernant l'entretien du logement sont soumises au taux de TVA de 10%
- Précise que les interventions concernant l'aide à la personne sont soumises au taux de TVA de 5.5%
- Indique que ce tarif est applicable pour les interventions effectuées à partir du 1er janvier 2021.

- Précise que le tarif "prestation obligatoire" reste fixé à 2.15€ par jour.

Le conseil municipal rappelle que cette participation permet à chacun de vivre dans un environnement propre et sécurisant.

- **Précise** qu'en l'absence du locataire pour raisons personnelles ou médicales, la "prestation obligatoire" de 2.15 euros/jour sera facturée.

N°DE 2021 009

Objet: Mise en place d'un tarif pour la mise à disposition d'un bureau

Mme le Maire informe le conseil que suite au déplacement des permanences de l'assistante sociale à la Maison de Service au Public, le bureau sis 1 rue du suquet pourrait être loué. Il convient de fixer un tarif de location.

Elle propose de mettre en place un tarif de location à la 1/2 journée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe, à compter de ce jour, à vingt euros (20€) la location à la 1/2 journée du bureau sis 1 rue du suquet
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions de location de ce bureau.
- **Précise** qu'il appartient au locataire de contracter une assurance responsabilité civile ou professionnelle pour l'utilisation de ce bureau.

N°DE 2021 010

Objet: Convention entre la commune de Vabre et l'Amicale des Maquis de Vabre

M. Michel PERALES donne lecture du projet de convention entre la Commune de Vabre et l'Amicale des Maquis de Vabre concernant les rôles, droits et devoirs et éventuelles dispositions de chacune des parties dans la gestion et l'animation de l'exposition sur la Commune de Vabre dès la prise de possession du bâtiment rue du suquet par la commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention

N°DE 2021 011

Objet: Achat parcelles AB 710, AB 712, AB 713

Monsieur Patrick PISTRE informe le conseil municipal de l'intérêt d'acquérir les parcelles appartenant aux copropriétaires Mr Philippe CALS et Mr Michel CALS cadastrées section AB n°710 – AB n°712 et AB n°713 (divisées en lots de copropriété),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

- **décide** d'acquérir les lots de copropriété appartenant à Mr Philippe CALS dans l'immeuble situé 7 rue Célina Marc cadastré
 - * section AB n°710 d'une superficie de 20 ca

- * section AB n°712 d'une superficie de 1a 07ca
- * section AB n°713 d'une superficie de 1a 38 ca

composé du lot n°2 consistant en un garage,

du lot n°3 consistant en un appartement situé au 1er étage,

du lot n°4 consistant en un appartement situé au 2ème étage.

- fixe le prix d'achat de cette copropriété composée des lots 2, 3 et 4 à 44.000 € (quarante-quatre mille euros) répartit comme suit :

Lot n°2: 4.000 € Lot n°3: 20.000 € Lot n°4: 20.000 €

- **décide** d'acquérir le lot de copropriété appartenant à Mr Michel CALS situé dans l'immeuble situé 7 rue Célina Marc cadastré
 - * section AB n°710 d'une superficie de 20 ca
 - * section AB n°712 d'une superficie de 1a 07ca
 - * section AB n°713 d'une superficie de 1a 38 ca

composé du lot n°1 consistant en un studio situé au rez-de-chaussée.

- fixe le prix d'achat de cette copropriété composée du lot n°1 à 15.000 € (Quinze mille euros)
- Précise que ces actes seront établis sous la forme administrative,
- Autorise M. Patrick PISTRE à signer ces actes et toutes pièces nécessaires à cette opération.

Vote: Contre 2 (PJ. SELLES, A. CHEMSSEDDOHA)

Abstention: 1 (M. CALS)

Pour : 12

N°DE 2021 012

Objet: Achat parcelles AB 225 & AB 226

Monsieur Patrick PISTRE informe le conseil municipal de l'intérêt d'acquérir les parcelles rue gédéon appartenant à Mr Philippe CALS composées :

- d'une remise cadastrée section AB n° 225 d'une superficie de 18 ca
- d'un jardin cadastré section AB n° 226 d'une superficie de 10a 63ca.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité,

- **décide** d'acquérir les parcelles section AB n°225 d'une superficie de 18ca et section AB n°226 d'une superficie de 10a 63ca
- fixe le prix d'achat de ces deux parcelles à 7.000 € (sept mille euros)
- Précise que cet acte sera établi en la forme administrative,
- Autorise Mr PISTRE, 1er adjoint, à signer cet acte et toutes les pièces nécessaires à cette opération

Vote: Contre 2 (PJ. SELLES, A. CHEMSSEDDOHA)

Abstention: 1 (M. CALS)

Pour : 12

Questions et informations diverses

Le conseil municipal donne son accord pour :

- Commander 4 panneaux "village français" à installer aux entrées de la commune au prix de 178,00€ TTC le panneau
- Restaurer la bannière pour un prix de 714€ TTC
- Commander des nouveaux éclairages extérieurs de fêtes pour un prix 11 300€ TTC

M. SELLES informe le conseil que l'adressage de la commune va être terminé et que nous pourrons le valider au prochain conseil.

M. PERALES informe le conseil que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a voté contre une étude supplémentaire concernant le projet d'exploitation d'une mine de tungstène au-dessus de Ferrières commune de Fontrieu.

Aménagement du bourg centre : Les appels d'offres vont être lancés, les travaux devraient débuter au mois de septembre.

La séance est levée à 20 heures